



Publié sur *Aubergenville* (<https://www.aubergenville.fr>)

[Accueil](#) > Déclaration de naissance

Elle est obligatoire et doit être faite dans les cinq jours suivant le jour de la naissance, non compris le jour de l'accouchement, à la mairie du lieu de naissance.

Voir aussi :

[En savoir plus sur Service-Public.fr](#)

Source URL: <https://www.aubergenville.fr/article/declaration-de-naissance>